

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bourg en Bresse le 01/02/24

FORET COMMUNALE D'AMBERIEU-EN-BUGEY

DES COUPES POUR ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES ARBRES

La forêt communale d'Ambérieu est une grande forêt collinéenne composée de différentes espèces d'arbres. Pour rendre la forêt plus résiliente au climat de demain, et favoriser son renouvellement, des coupes sont programmées ce printemps.

Favoriser une nouvelle génération d'arbres

- Les coupes vont avoir lieu dans des parcelles de peuplements de feuillus composés majoritairement de chênes, de robiniers, de charmes, de hêtres et de châtaigniers.
- L'objectif de la coupe est d'enlever tous les bois dépérissant ainsi que quelques vieux bois arrivés à maturité, tout en améliorant le peuplement existant.
- L'enlèvement de ces arbres va permettre d'apporter de la lumière au sol pour favoriser la pousse de nouveaux arbres et d'irrégulariser le peuplement. Ce type de sylviculture permet d'avoir sur une même parcelle des arbres de tous les âges et de toutes les grosseurs.



Préservation du sol, capital patrimonial de la forêt

Pendant les coupes, une attention particulière est portée à la protection du sol, capital patrimonial de la forêt. Afin d'éviter de le tasser et de détériorer la flore lors de leur passage sur les parcelles, les engins d'exploitation ne circulent que sur des voies réservées spécifiquement à cet usage, dénommées « cloisonnement d'exploitation ». Sur une parcelle, les cloisonnements étaient déjà opérationnels mais des ouvertures vont être créées sur les deux autres parcelles lors du début de l'exploitation. Il s'agit d'une mesure de protection de l'environnement.



Cloisonnement à ouvrir

Cloisonnement ouvert

Clément Malin, le technicien forestier territorial en charge de la coupe, pourra rencontrer les journalistes le **mercredi 14 février** et/ou le **vendredi 16 février 2024**. Si vous êtes intéressé.e, merci de contacter Clément MALIN / clement.malin@onf.fr / 06 17 09 35 07 pour organiser la rencontre.

➤ Que va devenir le bois récolté ?

La commune d'Ambérieu accorde une grande importance à la proximité des entreprises choisies pour effectuer les chantiers et à l'usage des bois récoltés. Ainsi, c'est l'entreprise iséroise VMC-bois qui aura en charge les travaux. Les bois récoltés vont permettre d'alimenter une filière locale, via des contrats d'approvisionnement avec des acheteurs locaux et scieurs de l'Ain ou des départements limitrophes.

Il y aura une valorisation maximum des bois récoltés avec du bois d'œuvre, du bois de chauffage, et de la plaquette forestière pour alimenter les chaufferies du territoire (Lyon).

➤ Pourquoi autant de bois le long des routes ?

Les bois vont être triés et stockés en bord de route, selon leur utilisation, en attendant leur transport vers les acheteurs locaux en fonction de leur besoin (la période de stockage en forêt peut être longue, jusqu'à un an).

➤ Une forêt mosaïque ?

La forêt communale d'Ambérieu-en-Bugey est une « forêt mosaïque ». La diversité des arbres et des peuplements, et du mode de sylviculture pratiqué, contribuent à renforcer la résilience de la forêt face au changement climatique.

La forêt communale d'Ambérieu-en-Bugey offre de nombreux bienfaits

- Avec plus de 600 ha, la forêt communale d'Ambérieu-en-Bugey est composée de plus de ¾ d'espèces feuillues et 22% d'espèces résineuses.
- Rôle de production de bois d'œuvre et de bois de chauffage.
- Rôle environnemental et paysager

30 ha sont classés pour leur intérêt écologique.

Des arbres sont conservés pour leur biodiversité.

Présence de faucon pèlerin et du grand corbeau dans les zones rocheuses, de chauve-souris dans les arbres à cavités, du lynx, du chevreuil, du sanglier.

- Rôle social avec des lieux de promenade, la pratique du VTT et de la course d'orientation.

ATTENTION DANGER !

Chantier fermé au public

Pour la sécurité des promeneurs, durant la coupe de bois, **les routes forestières concernées seront fermées et interdites au public du 19 février au 30 avril 2024.**

Les parcours de course d'orientation empruntant ces parcelles seront également interdits d'accès le temps du chantier et les bornes de l'application désactivées.